



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
Présents : 15
En exercice : 17
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**, le **JEUDI 9 NOVEMBRE**
le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20 heures 30,
sous la **présidence de Vincent BARRAUD, maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **02 novembre 2023**

Présents :

BARRAUD Vincent, WATRIN Béatrice, ~~ETIENNE Jean~~, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel,
BOITIER Jean-Louis, FOUCHER Nicolas, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques,
AUTIN Martine, RENAUDIN Didier, BLAIS Céline, JEUNESSE André, GAGNADRE
Josselyne, LOUIS Gilles, ~~AUDEBERT Délizia~~, de LACOUR SUSSAC Hugues.

Absents : AUDEBERT Délizia, ETIENNE Jean

Absents ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance :

MOTARD Daniel

**DE 082-2023-11-006 DEMANDE DE SUBVENTION DETR/DSIL /BORNES DE
RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Daniel MOTARD rappelle au conseil municipal que la commune ne compte aucune borne de recharge pour les véhicules électriques et que pour autant ces véhicules sont de plus en plus nombreux. Il indique qu'afin de participer à l'effort pour la transition écologique, 2 points sur la commune pourraient accueillir des bornes électriques :

- la place de Verdun
- devant la salle La Pléiade

Le coût d'installation pour une borne double est de 36.600€ suivant l'estimation du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) dont 7.320 € seraient pris en charge par le SDEER et 29.280 € HT resteraient à charge de la commune.

Il indique en outre que l'appel à projets DETR/DSIL 2024 dans le cadre du programme 4 – transition écologique / volet 4.1 développement des énergies renouvelables, la commune pourrait solliciter une subvention à hauteur de 50% du coût de l'investissement

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 15 novembre 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23 ■ Fax : 05 46 36 92 42
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

Le plan de financement s'établirait comme suit :

Installation des 2 bornes doubles IRVE : 73.200,00 € HT
Prise en charge SDEER : 14.640,00 €
Subvention DETR/DSIL 50% : 36.600,00 €
Solde restant dû à charge de la commune : 21.960,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix POUR,

- **DECIDE** de participer à l'effort national pour la transition écologique
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR/DSIL dans le cadre du programme 4 – transition écologique / volet 4.1 développement des énergies renouvelables à hauteur de 50% du montant des travaux, soit pour 36.600 €
- **DECIDE** de procéder à l'installation des 2 bornes doubles sur le territoire communal sous réserve de l'obtention du financement sollicité au titre de la DETR/DSIL 2024
- **CHARGE** le maire de mener à bien ce dossier et l'**AUTORISE** à signer tous documents nécessaires à intervenir pour mener à bien ce dossier



Le Maire, Vincent BARRAUD.

Le secrétaire, Daniel MOTARD.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE	
Acte télétransmis au contrôle de légalité sous le N°	017-211701552-2023.....
Date de l'accusé de réception préfecture	
Délibération affichée le	mercredi 15 novembre 2023
Document certifié conforme, le Maire, Vincent BARRAUD	

Hôtel de Ville

27, rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.: 0546 3641 23 ■ Fax: 0546 3692 42
etaules@mairie17.com ■ www.mairie-etaules.fr